

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **133 (2007)**

Heft 18: **Faire patrimoine**

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bureaux d'ingénieurs

Les affaires des ingénieurs affichent une belle santé. Plus de la moitié des bureaux se réjouissent de la croissance de leurs affaires, quelques rares firmes ayant une opinion contraire. On observe une augmentation fulgurante des mandats acquis alors que le modeste arrêt de croissance, enregistré momentanément pour les prestations fournies, semble surmonté. Il en va de même des commandes prévues.

Pour la valeur des mandats, le moteur de la croissance se situe dans les ouvrages industriels et commerciaux, le logement et les équipements publics étant un peu à la traîne. La situation actuelle est encore plus réjouissante pour les professionnels des installations du bâtiment, ce qui pourrait être lié à la pression soutenue en faveur du remplacement d'équipements obsolètes par des solutions énergétiquement plus efficaces.

Signes de confiance

Bien qu'ils perdent un peu de leur exubérance, les pronostics pour l'évolution future sont réjouissants. Et le nombre de bureaux qui envisagent de recruter des collaborateurs supplémentaires a une nouvelle fois augmenté.

(kof/sia)

UE ET NORMES SIA

Les normes SIA sont élaborées et mises à jour par un millier d'experts réunis dans quelques 180 commissions. Une des tâches essentielles des commissions de suivi consiste à observer les changements de la normalisation européenne, pour les intégrer aux révisions.

Règles de reprise

La reprise des normes européennes tient à deux types d'obligations juridiques: la **sia** est liée au Comité européen de normalisation (CEN) et la Suisse s'est engagée à démanteler les obstacles techniques au commerce. On note un accroissement des contraintes liées au «devoir de restriction», en vertu duquel les membres du CEN s'engagent à ne pas intervenir dans des domaines qui font déjà l'objet d'une normalisation européenne. De plus, l'organisation mondiale du commerce (OMC) impose aux États membres de «geler» les nouvelles lois ou normes durant un certain temps, afin de permettre aux autres de formuler d'éventuelles oppositions.

Les règlements du CEN permettent de concrétiser la reprise d'une norme par une déclaration de reconnaissance formelle (publiée dans un organe officiel ou un document de recon-

naissance *ad hoc*) ou en publiant une norme identique, qui doit obligatoirement inclure une préface nationale et peut être assortie d'annexes. La **sia** a décidé de publier les normes dont elle se voit confier la responsabilité en leur adjoignant une page de couverture et une préface. Une annexe nationale n'est que rarement publiée.

Les éléments nationaux ne peuvent contenir de déviations à la norme. Il s'agit en général d'explications des pratiques de normalisation en Suisse et, dans certains cas, la norme européenne prescrit même certaines classes ou paramètres précis pour les applications nationales. La **sia** élabore en principe une préface standard, qui peut être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances.

Suivi des normes européennes

Au début de la normalisation européenne, la **sia** a tenté de constituer des «comités miroirs» pour chaque domaine. Occupés par des «normes produits», un grand nombre de ces comités n'a montré qu'un intérêt relatif pour l'ensemble des normes. La **sia** s'efforce donc d'intégrer la fonction des comités miroirs à celle des commissions, ce qui n'est possible que dans les domaines normalisés au plan national.



PRÉCONTRAINTE POUR
PAROIS MOULÉES ET USAGES
SPÉCIAUX



MONUMENTS HISTORIQUES



TIRANTS D'ANCRAGE



Moudon - Zürich - Bellinzona



www.freyssinet.ch

**travaux de forage
travaux de battage**

**fondations
enceintes
de fouilles
rabattements
de la nappe**

RISI

**les travaux spéciaux
de génie civil**

041 766 99 99 www.risi-ag.ch

Domaines clés

Dans beaucoup de thèmes traditionnels, l'intérêt pour la normalisation au niveau européen s'est émoussé pour diverses raisons (pas de nouvelles normes, tâches de suivi uniquement, trop d'intervenants). Quant aux nouveaux thèmes, nombre d'entre eux sont excessivement politisés – durabilité et questions énergétiques notamment – ou alors la **sia** manque d'experts en la matière, comme c'est le cas pour le Facility Management et la sécurité urbaine. S'y ajoute le fait qu'une collaboration active à la normalisation européenne exige des moyens non négligeables. Tout cela a contribué à privilégier un réel engagement dans certains domaines clés, dont les Eurocodes et les Energycodes, tandis que le reste de la normalisation européenne est suivi de manière plutôt passive.

Politique de reprise modulée

En principe, aucun tri n'est opéré et toutes les normes européennes reprises le sont sur un pied d'égalité, même si un traitement différencié leur est réservé. Elles sont toutes pourvues d'une préface standard. Il ne leur est pas fait de publicité spécifique, si bien qu'elles sont peu achetées et la connaissance de leur existence reste marginale. Si des prescriptions européennes influent sur les normes nationales (nouvelles définitions ou valeurs limites), la commission s'en préoccupe et les éléments nationaux sont revus pour être éventuellement adaptés, tandis que les nouvelles modalités d'application sont annoncées dans des articles. Dans certains cas, il arrive enfin qu'une norme européenne remplace une norme nationale ou que son importance intrinsèque justifie une large diffusion. Elle est alors incluse dans l'abonnement aux normes et livrée à tous les récipiendaires.